

LE CASTELET
SAINT AIGNAN
DE CRAMESNIL

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT D'APPROBATION

PLU approuvé le 30 janvier 2013
Modification simplifiée n°1 approuvée le 11 janvier 2016
Modification n°2 approuvée le 15 décembre 2022
Modification Simplifiée n°2
Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 26 juin 2025

Reglement graphique



1/2000ème

4.2

- Emplacement réservé
- 2. Stationnement 1037 m2
 - 5. Chemin piétonnier 1620 m2
 - 7. Exutoire 435 m2
 - 9. Aire de jeux 1595 m2
 - 10. Chemin piétonnier 2185 m2
 - 11. Stationnement 300 m2
 - 12. Chemin piétonnier 650 m2
 - 13. Aire de covoiturage 2356m2

Application de la Loi Bruit

- Haie ou espace boisé identifié au titre de la Loi Paysage (art L123.1-7)
- Espace Boisé Classé

Recul imposé des constructions en zone 1AU

Zones urbaines

- U Zone urbaine
- Ux Zone urbaine réservée aux activités artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

- 1AU Zone d'urbanisation future

Zone agricole

- A Zone agricole

Zones naturelles et forestières

- N Zone naturelle ou forestière
- Ne Secteur réservé aux équipements publics
- Nj Secteur identifiant les jardins familiaux

